



Ils ont choisi l'école à la maison

Plus de 45 000 enfants suivent une instruction en famille. Une autre manière d'apprendre et une liberté revendiquée par leurs parents, menacée par les récentes dispositions gouvernementales.

PAR CAROLINE LUMET

En annonçant, le 2 octobre dernier, la limitation de l'instruction scolaire à domicile, Emmanuel Macron cherchait surtout à « conforter les principes républicains ». Il n'en a pas moins suscité un tollé auprès des Français assurant l'instruction de leurs enfants.

Combien sont-ils, ceux que l'on surnomme les « non-sco » ? 45 661 selon le ministère de l'Éducation nationale (hors du réglementé Centre national de l'enseignement à distance). Ce n'est pas beaucoup, certes (0,4 % du total des élèves), mais la tendance est à la hausse, et cela devrait continuer. Un succès dû à l'attrait des pédagogies alternatives (Montessori, Freinet, Steiner, etc.), mais pas seulement. « Pour certaines familles, le confinement, loin d'avoir été vécu comme un calvaire, a été une révélation », souligne le pédopsychiatre Serge Hefez.

C'est le cas de Stéphane et Marianne Gentil, les parents de Romy, 8 ans : « Jusqu'en mars 2020, la lecture ne l'intéressait pas, les maths non plus. Pendant le confinement, nous avons donc conçu ses devoirs sous forme de jeux : kits d'expérience, loisirs créatifs, logique... Et nous nous sommes éclatés. Lors des grandes vacances, elle nous en demandait encore ! » Alors, en septembre, Romy n'est pas retournée à l'école. Stéphane a adapté ses horaires de télétravail pour s'occuper de sa fille tous les matins. Marianne prend le relais le mercredi.

Quant aux jumeaux de Christelle et Stéphane, ils n'ont

jamais mis un pied en classe depuis leur adoption par le couple : « L'école française cherche à faire entrer les élèves dans des cases comme s'ils étaient interchangeable », justifie la maman, qui pratique une éducation sans cours ni programme. Et pour la sociabilité ? Les deux enfants font partie de clubs de sport, de lecture, et participent à des sorties pédagogiques.

Un enseignement sous contrôle

Pas de leçon formelle non plus pour les trois enfants de 10, 9 et 3 ans de Livia. Pour son fils aîné, diagnostiqué à tort autiste Asperger à l'âge de 5 ans, elle s'était vu conseiller une entrée en hôpital de jour. « On a déménagé dans les Alpes afin de trouver un environnement plus calme et on a commencé l'instruction en famille. Il a soufflé. Aujourd'hui, il est très sociable. »

Devenue également professeure à la maison, Kathy, mère de deux enfants de 10 et 12 ans, a ajouté la casquette de lobbyiste à ses compétences : « Pour le moment, l'instruction en famille reste une liberté contrôlée [NDLR : des inspections sont organisées tous les deux ans par le maire et tous les ans par l'académie]. Avec la nouvelle loi, nous allons passer à une interdiction avec dérogation. Nous sommes des

familles comme les autres, juste un peu plus attachées à notre liberté, peut-être. » Une liberté à laquelle aucune de ces tribus n'est prête à renoncer.



SABRINA CHESS/LA SLOW